

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

**DELIBERATION N° DEL016-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)  
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)  
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Dénomination des salles communales du Chamandier « Espace Olympe de Gouges ».**

**Rapporteur : Jean PAVAN**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Créé dans les années 1990, le quartier du Chamandier regroupe environ le 1/5<sup>ème</sup> de la population de la commune de Gières.

Composé d'immeubles collectifs, le quartier du Chamandier dispose :

- de quelques espaces commerçants en rez-de-chaussée au niveau des bâtiments situés au droit du giratoire de la rue du Bois Taillis,
- du collège du Chamandier géré par le Conseil Général de l'Isère,
- du gymnase communal du Chamandier,
- du local communal des médiateurs de nuit,
- des salles communales du Chamandier.

Ces dernières se composent de deux salles d'environ 80 et 60 m<sup>2</sup> chacune, de sanitaires, d'espaces de rangement et de dégagement. La volonté de l'équipe municipale est de redynamiser l'activité communale et associative dans les deux salles. Cette démarche s'est accompagnée en 2012 par une nouvelle requalification des espaces extérieurs des salles : aménagement du parvis, démontage du auvent, création d'une clôture, plantation d'espaces verts, réhabilitation de la façade,...

Les salles ainsi réaménagées, la démarche de la municipalité se concrétise par une nouvelle dénomination des locaux : « Espace Olympe de Gouges ».

Olympe de Gouges fut une illustre révolutionnaire française, qui défendit le droit des femmes et rédigea la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de dénommer les salles communales du Chamandier « Espace Olympe de Gouges » ;
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires à l'aménagement.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI